

# Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°27 – Avril 2022

*(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)*

# Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : [commune.montchevrier@orange.fr](mailto:commune.montchevrier@orange.fr)

Site internet : [www.montchevrier.fr](http://www.montchevrier.fr)

## Horaires d'ouverture :

### Mairie :

**Lundi, Mardi, jeudi, vendredi**

de 8h à 12h et de 14h à 18h

**Mercredi et samedi**

de 8h à 12h.

### Agence Postale :

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

*Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.*

*Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.*

## Le Mot du Maire

Alors que tout le monde attendait un début d'année 2022 plus serein, l'actualité a de nouveau troublé les choses. L'épidémie de COVID19 est toujours présente. Même si le virus semble moins virulent, la prudence dans les comportements s'impose toujours. Et l'actualité internationale s'en mêle avec ses incidences sur la vie quotidienne de la population à travers la reprise de l'inflation et la hausse du coût de l'énergie.

Dans ce contexte, les projets de la municipalité se justifient d'autant plus. Le projet de chaudière à biomasse est désormais lancé. Vous trouverez dans ce bulletin une description détaillée de ce projet qui vise à ne plus utiliser d'énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments communaux. Il a aussi été décidé de faire des économies de consommation d'énergie par une légère réduction des plages d'éclairage public. L'impact attendu devrait aussi se traduire sur le budget communal.

Le budget 2022 a été voté le premier avril. Les finances de la commune sont saines. L'exercice 2021 a dégagé un excédent de fonctionnement grâce à la maîtrise des dépenses qu'il conviendra de poursuivre en 2022. L'excédent de fonctionnement cumulé va permettre de financer les projets d'investissement déjà engagés et ceux à venir.

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne cantine et du préau en espace culturel et associatif touchent à leur fin. Cette nouvelle salle permettra aux associations de développer des activités dans un lieu plus convivial et qui pourra bénéficier d'une connexion Internet. La salle des fêtes, quant à elle, sera réservée aux événements réunissant un nombre de personnes important, pour des spectacles, des repas ou des événements familiaux. Et la salle des fêtes sera aussi le lieu réservé aux journées électorales, plus accessible que la salle du Conseil dans le bâtiment de la mairie.

La municipalité souhaite bien sûr que malgré les événements qui nous affectent le retour à la vie normale soit rapide. Une réunion avec les responsables d'associations va être organisée dans ce sens.

Que chacune et chacun soient assurés de notre solidarité.

**Le Maire, Maurice DESRIERS**

Le début de l'année a été marqué par la **réalisation du recensement de la population** sur la commune. L'opération s'est parfaitement déroulée grâce au travail de nos deux agents enquêteurs et de la coordonnatrice communale. La participation de tous les habitants de la commune a été sans faille. Les premières estimations font apparaître une stabilisation de la population qui traduit un certain rajeunissement.

**Les travaux de construction de l'espace culturel et associatif** sont en cours d'achèvement. La salle pourra contenir 50 places assises maximum et est équipée d'un office avec réfrigérateur et matériel léger de cuisine. La salle est ouverte sur un espace extérieur abrité sous l'ancien préau. Les deux garages sont destinés à accueillir des espaces de stockage du matériel des associations qui sera ainsi facilement accessible. La salle sera mise à disposition des associations pour leurs réunions et leurs activités d'animations avec participation limitée.



### L'actualité du Conseil municipal

**Le projet de chaudière biomasse** est désormais lancé. Le bureau d'études Combiosol a procédé à une actualisation du dossier qu'il avait déjà constitué en 2018 pour intégrer notamment la nouvelle salle des associations. Le coût total du projet est estimé à 205 521 euros TTC. Des demandes de subventions ont été faites pour compléter celles déjà accordées par l'ADEME et la région Centre-Val-de-Loire. Les appels d'offre ont été lancés pour réponse avant le 25 avril. Le planning des travaux prévoit une réalisation avant la fin de l'année.

Une demande de subvention a également été déposée pour **la consolidation du clocher de l'église**. Une expertise a été faite par M. Cioffi, architecte du patrimoine. Le diagnostic fourni préconise de réaliser assez rapidement des travaux de consolidation comportant maçonnerie et charpente. Le coût estimé est de 137 475 euros TTC. Dans l'attente de la notification du montant des aides qui seront attribuées, il a été décidé de reporter le coût de ces travaux sur le budget de 2023 en se réservant la possibilité de les lancer rapidement si nécessaire.

**Les travaux d'isolation du bâtiment du restaurant** se poursuivent. Après le remplacement des fenêtres de l'étage, l'isolation thermique du plafond et du plancher de la salle arrière du restaurant est terminée. Les travaux vont se poursuivre avec l'isolation par l'extérieur des murs de l'étage.

Les malfaçons constatées pour **le bardage et l'isolation de la salle des fêtes** sont en cours de reprise. L'entreprise va procéder à la dépose et à la

réinstallation de l'ensemble selon la technique préconisée par le fournisseur des matériaux. Tous ces travaux sont sans incidence sur le budget de la commune et font partie du marché initial.

**Des travaux de voirie** ont été ou vont être menés sur la commune pour **l'arrivée de la fibre**. Des représentants de la société Axione en charge de l'installation du réseau pour le déploiement de la fibre et de Fibre36 sont venus présenter le planning de l'opération. L'ensemble de la commune de Montchevrier sera raccordé à la mi 2023. Des travaux pour l'équipement collectif sont prévus mais pour l'essentiel les supports existants seront utilisés. Une armoire sera installée dans le bourg face au 20 rue Saint Martial. Chaque bâtiment identifié grâce à la numérotation sera raccordé et la mairie sera consultée pour vérification. Le raccordement à la fibre sera gratuit mais l'accès au service nécessitera un abonnement personnel. On pourra y renoncer mais il est probable que la maintenance des réseaux cuivre ne sera plus assurée avec la même qualité dans l'avenir.

Pour faire face à l'augmentation du prix de l'électricité et à la nécessité de faire des économies d'énergie, de nombreuses communes ont décidé de réduire l'éclairage public. Le Conseil municipal de Montchevrier a quant à lui décidé à l'unanimité **de réduire la durée de l'éclairage public nocturne**. La modification a été faite à l'occasion du passage à l'heure d'été. L'allumage des réverbères se fait désormais le matin à 6 heures 30 au lieu de 6 heures. L'extinction se fait le soir à 22 heures 30 au lieu de 23 heures. L'extinction des feux le matin et l'allumage le soir sont réglés automatiquement par des cellules photoélectriques. En plus de l'impact environnemental sur la consommation d'énergie et la réduction de la pollution lumineuse, ceci devrait permettre une économie d'environ 20 % sur le coût de l'éclairage public soit plus de 2 000 euros.

### Le budget 2022 et le financement des projets

**Le budget de 2022** est marqué par la concentration sur cette année des dépenses d'investissement de deux projets importants : les restes à réaliser pour l'espace culturel et associatif et le projet de chaudière biomasse. Les règles budgétaires obligent donc à inscrire sur 2022 un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement mais ces montants ne seront pas intégralement réalisés.

**Le compte administratif de 2021** fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de 125 767 euros, ce qui porte l'excédent cumulé à 637 496 euros. Cet excédent traduit des finances saines et permet de financer les projets pour les années qui viennent.

Pour 2022, **le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 078 820 euros** y compris reports de recettes des années précédentes. Compte tenu de la capacité d'autofinancement dégagée par le compte administratif, 258 945 euros seront affectés à la section d'investissement mais seulement la moitié devrait être utilisée sur 2022.

**La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 639 155 euros.** Le solde d'exécution excédentaire reporté est de 153 170 euros, les dépenses de la section d'investissement sont composées pour 186 450 euros de restes à réaliser (dépenses engagées et non terminées de l'année précédente) concernant essentiellement les travaux de l'espace culturel et associatif. Les dépenses nouvelles inscrites au budget 2022 s'élèvent à 452 704 euros dont une grande partie sera compensée par des subventions dont le montant sera connu dans le courant de l'été.

Les dépenses nouvelles correspondent pour l'essentiel aux projets suivants :

-travaux de voirie (VC10 pour partie) pour 44 537 euros et consolidation du mur près de la Gargillesse pour 15 984 euros. Ces deux projets ont bénéficié d'une subvention du fonds d'aménagement rural (FAR) départemental de 15 000 euros.

-le coût de la chaudière biomasse pour 205 521 euros TTC.

-l'installation d'une borne électrique pour chargement des voitures sur la place de l'église pour 2 100 euros TTC.

-le coût de l'étude et de la maîtrise d'œuvre pour la consolidation du clocher de l'église pour 21 331 euros TTC. Ceci permettra de lancer rapidement les travaux dont le coût sera imputé sur le budget 2023

-la réfection des abords de la mairie et de la salle des fêtes qui devront se faire après achèvement de l'installation de la chaudière biomasse (50 000 euros prévus).

-l'achat d'un broyeur (30 000 euros prévus). Ces deux dépenses n'interviendront probablement qu'en 2023 après notification des aides possibles de l'Etat ou du département.

### **Des nouvelles de la Communauté de communes**

Le budget 2022 de la Communauté de communes de la Marche berrichonne a été voté. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 478 043 euros en fonctionnement et à 1 411 006 euros en investissement. Les principales dépenses en investissement concernent la construction d'un laboratoire hélicole à Crevant, le solde des constructions en cours (pôle médical à Orsennes, bâtiment professionnel pour ambulanciers), l'équipement de l'ancien collège de Lourdoueix Saint Michel et le remboursement du capital de la dette pour 130 270 euros.

Le principal budget annexe, celui des ordures ménagères s'équilibre à 820 031 euros en fonctionnement et à 118 898 euros en investissement, notamment pour faire face à des éventuels achats de matériel dans la perspective de l'extension des consignes de tri.

## Quelques infos

### Nouvel artisan à Montchevrier :

*James Lamotte – 1 Courtaillet*

*Dépôt de fleurs  
au monument aux morts  
le dimanche 8 mai à 11h00*



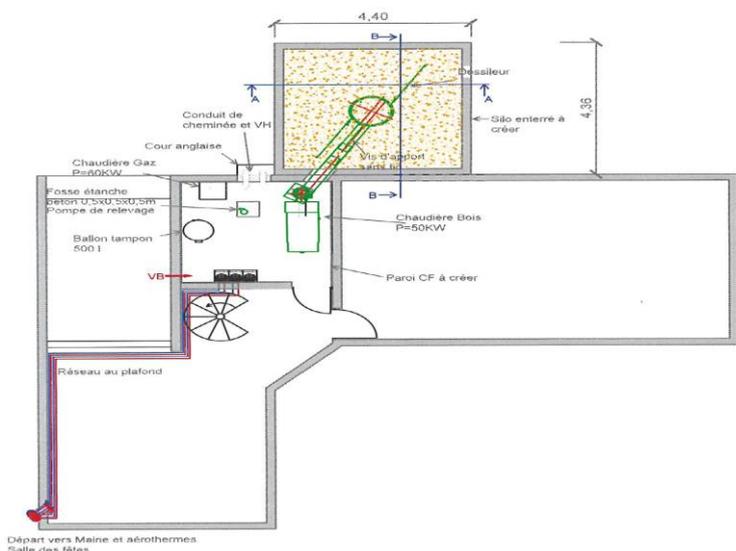
**Venez assister à l'Assemblée Générale des Familles Rurales de Montchevrier le samedi 23 avril 2022 à 14h30 à la salle des fêtes.**  
Pour aider à maintenir les activités actuelles et en développer de nouvelles, n'hésitez à rejoindre cette association, elle a besoin de vous.

# Le projet de chaudière biomasse à Montchevrier

Le projet de construction d'une chaudière à biomasse à Montchevrier date pour sa première version de 2013. Il a connu plusieurs versions mais des priorités différentes ont fait qu'il n'a jamais été mis en œuvre bien que des subventions aient déjà été attribuées à la commune pour ce projet. Aujourd'hui, la hausse des coûts de l'énergie et la nécessité de remplacer à court terme les chaudières existantes à la mairie et à la salle des fêtes ont conduit le Conseil municipal à réaliser rapidement ce projet.

Outre le système de chauffage, ce projet veut s'inscrire dans le cadre de la transition écologique par une utilisation rationnelle des ressources en bois et un approvisionnement en circuit court.

## Sous-sol Salle des fêtes



## Extérieur Salle des fêtes



L'implantation de la chaudière sera faite dans le local actuel occupé par la chaudière à gaz de la salle des fêtes, situé au sous-sol. La chaudière à bois sera doublée par une chaudière d'appoint à gaz en cas de problème sur la chaudière bois. La chaudière sera alimentée par des copeaux de bois (plaquettes bocagères).

Le circuit de circulation d'eau chaude alimentera la salle des fêtes, le bâtiment de la mairie et le nouvel espace culturel et associatif. La chaudière au fioul actuelle de la mairie sera donc supprimée. La salle des fêtes sera chauffée en conservant le système actuel de chauffage par le sol pour maintenir en permanence une température de 16 degrés. Des aérothermes permettront de faire monter rapidement la température lors des manifestations.

Les bénéfices attendus de ce projet se traduiront sur le coût de l'énergie. Le coût du kWh du bois pour le chauffage est deux à trois fois plus faible que celui du fioul ou du gaz naturel. Outre les économies de frais de chauffage attendus du remplacement des deux chaudières existantes et vieillissantes, la nouvelle installation aura un impact environnemental très positif. D'après les chiffres de l'ADEME, les émissions de CO2 d'une chaudière à bois sont de 30 grammes par équivalent kilowattheure contre 227 pour une chaudière à gaz et 324 pour une chaudière à fioul.

Le projet vise à soutenir une gestion locale de la ressource en bois favorable à la biodiversité et aussi à bénéficier aux agriculteurs. Il existe actuellement une filière de production de plaquettes bocagères de bois gérée par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC Berry Energie Bocage) qui rayonne sur le Pays de La Châtre et le Saint Amandois. La SCIC gère un bâtiment de stockage des plaquettes situé à Aigurande loué à une CUMA locale. Environ 15 agriculteurs locaux commercialisent aujourd'hui des plaquettes bocagères via la SCIC sur le secteur. Le broyage du bois est assuré par la CUMA23.

La démarche vise aussi à inciter les agriculteurs à une gestion rationnelle des haies en donnant une valeur économique au bois. On estime qu'une haie peut fournir au moins 50 m3 de plaquettes pour 100 mètres linéaires. La condition est de ne pas procéder à des tailles horizontales annuelles des haies qui conduit souvent à leur suppression mais de procéder à des coupes périodiques par rotation sur l'ensemble de l'exploitation avec des repousses sur le moyen terme. Un entretien et une gestion durable des haies permet en outre de stocker du carbone (jusqu'à 5 tonnes d'équivalent CO2 par an et par kilomètre pour une haie haute) et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Et tout ceci sans compter les effets positifs sur la biodiversité végétale et animale ...



## Montchevrier : aux origines de l'école du Bourg



*La mairie et les écoles du Bourg en 1949*

De Charlemagne « inventant » l'école en 789 à Jules FERRY donnant à tous la chance d'y accéder en promulguant, en 1881 et 1882, des lois rendant l'école gratuite et obligatoire en France, que de temps écoulé ! Pendant longtemps, l'éducation fût confiée aux prêtres, rares hommes instruits. En 1828 est créé le premier ministère dédié à « **l'instruction publique** ». Dès lors, le lent mouvement de démocratisation de l'instruction s'accélère. À partir de 1833, toutes les communes de plus de 500 habitants doivent posséder une école de garçons. En 1850, elles y sont « incitées » pour les filles ; mais la scolarisation se fait lentement et souvent dans nos campagnes au rythme des saisons. L'été les besoins en main d'œuvre accaparent les enfants qui doivent aider aux travaux des champs et désertent l'école.

A Montchevrier, les élèves étant peu nombreux, la classe avait lieu dans une salle louée dans le bourg et les instituteurs percevaient une indemnité de logement. L'école, fréquentée par les garçons uniquement, était payante, à la charge des parents, puis prise en charge par la municipalité pour les plus nécessiteux. Seuls des « travaux d'aiguille » étaient dispensés aux filles. Toutefois une école libre pour filles a été ouverte en 1868 au CHEZALBONNEAU par Mademoiselle Guillebaud.

Le nombre croissant d'élèves et la loi obligèrent les municipalités à construire des maisons d'école.

La maison d'école devait comprendre un logement pour les maîtres et des salles organisées et outillées pour recevoir les élèves aux heures de leçons. Le jardin, la cour de récréation, les préaux, etc., donnaient au mot *maison* toute sa signification et toute sa valeur.

Le **9 novembre 1873**, un projet de construction d'une maison d'école au Bourg est à l'étude. L'emplacement choisi est le terrain actuel, prévu initialement pour un nouveau cimetière (celui près de l'église est devenu trop petit et les voisins se plaignent d'insalubrité) c'est pourquoi il est décidé d'acheter un terrain 100 m plus loin pour le futur cimetière. Le **8 novembre 1874**, accord définitif de construction d'une maison d'école. Le **4 avril 1875**, la construction est ajournée car jugée trop chère. Le **6 mai 1875**, devant l'urgence de construire un emprunt de 12 000 francs est lancé. Les travaux de construction se sont déroulés en **1876 et 1877**.

On retrouve trace de débats sur la construction le 1<sup>er</sup> mai 1881 avec des plaintes sur les défauts de construction, mauvais matériaux, humidité.... Le litige va durer plusieurs années puisque le 6 mai 1885, les travaux de réfection sont encore non exécutés. Le **12 août et le 16 septembre 1888**, avec 115 garçons et 80 filles, la création d'une nouvelle classe enfantine est entérinée. Le **11 août 1912** la classe enfantine jugée trop petite est agrandie.

En **juin 2001**, l'école a fermé définitivement, les élèves ont rejoint les écoles d'Aigurande. Le bâtiment abrite aujourd'hui la mairie rénovée.

**Sources: délibérations du conseil municipal, Jean-Christophe Nouhant, Josette Péricat.**